

Projet « démolition Building SA84 »

Demande de dérogation pour destruction de nids d'hirondelles de  
fenêtre

Groupe PSA - Pôle de Mulhouse

Version 3 du 05/09/2018



### Problématique :

- Le bâtiment SA84 (année de construction 1973), ancien Building Direction est désaffecté depuis 2008
- La destruction du building a été actée dans le cadre du plan de compactage du pôle
- Présence de Nids *d'hirondelle des fenêtres* sur les façades Nord et Sud de la partie principale
  - Ces hirondelles représentent une espèce protégée sur l'ensemble du territoire : article L.411-2 du code de l'environnement



Hirondelle de fenêtre © Jean-Philippe Paul



Hirondelles de fenêtre au nid © Georges Lignier

### Macro planning de référence :

- Mars/Avril 2018 : curage du bâtiment (Mobilier, ...)
- Mai : début du désamiantage
- Juillet : communication auprès de la DREAL 3 mois avant démolition du bâtiment : demande de dérogation pour la destruction des nids
- Octobre : début de la démolition du bâtiment (hors période de Nidification)

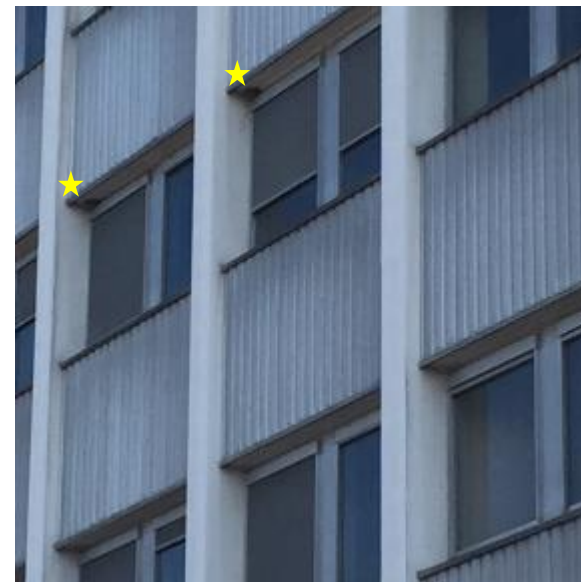
## Situation du Bâtiment SA84 sur Plan de Masse du Pôle de Mulhouse



Entrée EST  
du Pôle

Bâtiment  
SA84

## Zoom sur Situation du Bâtiment SA84



Configuration des fenêtres du building

★ Présence de Nids



## Zoom sur Situation du Bâtiment SA84 – Façade SUD



Bât. SA84  
Façade SUD

Extension  
Bât.SA84  
Façade SUD

### Constat d'origine :

- Présence de nids sur la partie principale (recensement en page 10)
- Absence de nid d'hirondelle récent sur la partie Extension
- La perturbation liée aux travaux semble avoir incité la reprise de la nidification sur cette partie (voir explication en page 7).

Zone de nidification

## Zoom sur Situation du Bâtiment SA84 – Façade NORD



Extension  
Bât.SA84  
Façade NORD

Bât. SA84  
Façade NORD

### Constat d'origine :

- Présence de nids sur la partie principale (recensement en page 10)
- Absence de nid d'hirondelle récent sur la partie Extension
- La perturbation liée aux travaux semble avoir incité la reprise de la nidification sur cette partie de manière moins importante que sur la façade SUD (voir explication en page 7).



Zone de nidification

### Constat réalisé début juin suite à l'avancement des travaux à l'intérieur du bâtiment :

- La présence importante du personnel en charge du désamiantage sur la partie principale du bâtiment SA84 a certainement incité les hirondelles à « migrer » sur la partie extension du building plus calme jusqu'alors sans trace de nids
- La suppression des châssis mobiles des fenêtres par notre sous-traitant dans le cadre du désamiantage (présence d'amiante dans le mastic des vitres) a généré plusieurs sources de nuisances pour les hirondelles:
  - Accentuation de la proximité homme / hirondelle
  - Assèchement plus rapide de la boue pour les nids en cours de construction rendant plus difficile la fabrication du nid lié au courant d'air plus important
  - Exposition aux intempéries plus importante ayant un impact négatif sur les nids en cours de construction
- Par suite à ce constat, PSA a acté l'arrêt du chantier de désamiantage avec un redémarrage prévu des travaux dès la fin de période de nidification ainsi que la mise en place de mesures conservatoires établies avec l'aide de la LPO Alsace (détails en page suivante).

### Suite aux échanges avec la LPO ALSACE, il a été décidé :

- Création en semaine 25 d'une « Flaque de boue » pour aider les hirondelles dans la construction/modernisation de leurs nids



Création « Flaque de Boue »

- Achat de 10 Nids double pour faciliter la nidification
  - Commande, livraison et installation en Semaine 26
  - Mise en place au niveau des étages 3, 4 et 5 en façade SUD
    - Secteur identifié comme le plus favorable (exposition, vent,...)
  - Observation : après 2 jours de mise en place les hirondelles ont déjà pris possession des nouveaux nids.



- Déplacement sur site LPO Alsace
  - Mme Hurstel du service médiation LPO Alsace sera présente sur notre site le 22/08



### Propositions :

- Les bâtiment SA77 (Sécurité Générale) et SA62 (Restauration) sont situés à proximité du bâtiment SA84 et font parties des bâtiments conservés
- La configuration des fenêtres est similaire à celle du bâtiment SA84
- Des présences anciennes de Nids d'hirondelle sont visibles
  - ✓ L'absence d'occupant au building SA84 a très certainement incité les hirondelles à migrer vers ce bâtiment plus calme et donc plus propice à la reproduction, ce qui explique sans doute la concentration actuelle d'hirondelle à cet endroit
  - ✓ Une communication avec sensibilisation du personnel présent avec rappel sur visuel dans les bureaux concernés sera réalisée.
- Mis en place de nids artificiels pour faciliter la relocalisation au niveau des bâtiments SA77/SA62 où autre choix jugé plus judicieux avec l'aide du service médiation de la LPO ALSACE (Mme Hurstel).



### Inventaire et implantation :

- Un inventaire détaillé a été réalisé début juin avec un dénombrement à environ **120 Nids**. Le détail est visible en annexe.
- Les bâtiment SA77 (Sécurité Générale) et SA62 (Restauration) nous offrent un potentiel de 180 fenêtres auquel il faut soustraire 20 fenêtres jugées non pertinentes suite à présence de portes d'accès au niveau du Rez-de-chaussée.

### Bilan :

- 60 Nids doubles à implanter pour un potentiel d'environ 160 fenêtres
- Ratio de 1 nids double pour 3 fenêtres environ (voir les zones proposées en pages suivantes 11 et 12).
- Hôtel à hirondelle
  - Bien que séduisante, cette solution de substitution n'est pas privilégiée pour notre site
  - Le site industriel est en logique de compactage, les terrains sans activité futurs sont à la vente, la zone du Bâtiment SA84 en fait partie
  - Risque de relocalisation sur une zone trop éloignée et/ou trop proche de zone boisée avec source de prédation
  - La solution d'un rapatriement sur un bâtiment inscrit sur le long terme nous semble plus judicieux
  - En cas d'échec sur le choix d'implantation de l'hôtel, la proportion de nids inutilisés risque d'être élevée en comparaison d'une implantation répartie sur plusieurs façades avec plusieurs expositions sur des batiments où des nids ont déjà été construits par les oiseaux

## Proposition de zones de substitution : bâtiments SA77 et SA62 – Façade NORD



Proposition zone de substitution pour la nidification

# Proposition de zones de substitution : bâtiments SA77 et SA62 – Façade SUD



Proposition zone de substitution pour la nidification



- Un accompagnement sur 3 ans sera réalisé avec la LPO Alsace (Mme Hurstel / Bénévoles LPO).
  - Les actions correctives de réimplantation de nids artificiels en cas d'échec seront réalisées
- Un suivi régulier sera réalisé en interne par le chargé de l'environnement du pôle de Mulhouse
  - Des observations régulières sont déjà mises en place dans le cadre des Nids installés en mesure conservatoire
  - Le contenu de ce suivi est à définir avec la LPO Alsace afin de garantir au mieux la pertinence de ces observations

---

Proposition de zones de substitution  
suite au déplacement sur site de la  
**LPO ALSACE** du **22/08/2018**

## Proposition de zones de substitution : bâtiments SA77 et SA62 – Façade NORD



Proposition zone de substitution pour la nidification

## Zone A

Cette façade n'est pas retenue par la LPO en raison de l'accès à la restauration du site et à la configuration des fenêtres

## Zone B

Cette façade est retenue par la LPO. 7 nids doubles sont implantables.





## ZOOM sur façade « B »



## Zone C

Cette façade est retenue par la LPO.



## ZOOM sur façade « C1 à C4»

3 nids doubles sont implantables sur la première partie du bâtiment



7 nids doubles sont implantables sur la seconde partie du bâtiment





## ZOOM sur façade « C10 »

Suite à préconisation de la LPO et suite à la confirmation du non usage définitif de la tour d'entraînement, les balcons des étages 1 à 3 de la tour sont inclus dans le périmètre.



8 nids doubles sont implantables par balcons soit 24 nids doubles



# Proposition de zones de substitution : bâtiments SA77 et SA62 – Façade SUD



Proposition zone de substitution pour la nidification

## Zone D

Cette façade est retenue par la LPO. 8 Nids doubles sont implantables sur cette façade.



1 nid double est implantable sur la partie inférieure



D1



1 nid double est implantable sur la partie inférieure



D2

3 nids doubles sont implantables sur la partie inférieure



D3

3 nids doubles sont implantables sur la partie inférieure



D4

## Zone E

Cette façade n'est retenue par la LPO en raison de l'implantation des fenêtres.

## Zone F

Cette façade est retenue par la LPO. 11 Nids doubles sont implantables.



2 nids doubles sont implantables





3 nids doubles sont implantables



## Synthèse générale des quantités de Nids par façade

Façades Nord-Ouest			Façades Sud-Est		
<b>A</b>	A	0	<b>D</b>	D1	1
<b>B</b>	B1	2		D2	1
	B2	2		D3	3
	B3	2		D4	3
	B4	1		D5	0
	B5	0	<b>E</b>	E	0
	B6	0	<b>F</b>	F1	2
<b>C</b>	C1	1		F2	1
	C2	1		F3	3
	C3	1		F4	4
	C4	0		F5	1
	C5	2		F6	0
	C6	1	<b>sous-total Sud :</b>		<b>19</b>
	C7	0			
	C8	2	<b>Total :</b>	<b>60</b>	<b>Nids doubles</b>
	C9	2			
	C10	24			
<b>sous-total Nord :</b>		<b>41</b>			

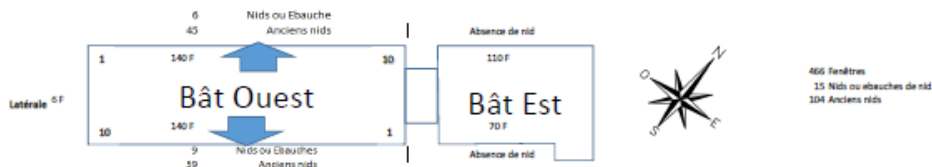
# ANNEXE 1 : inventaire des nids situés au bâtiment SA84

Révisé de la localisation des nids 2018

Légende : A = Ancien Ni N = Nid ou ébauche de nid

Vu de l'intérieur du bâtiment

LATERALE OUEST	Building coté OUEST																				EST (zooA restaurant)	TOTAL 140 Fenêtres	
	alvéole 1		alvéole 2		alvéole 3		alvéole 4		alvéole 5		alvéole 6		alvéole 7		alvéole 8		alvéole 9		alvéole 10				
	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D			
R+6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R+5	0	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R+4	0	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R+3	0	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R+2	0	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R+1	0	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R+0 Rdc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX																				6	45	6	45



Vu de l'intérieur du bâtiment

LATERALE OUEST	Building coté OUEST																				OUEST (zooA restaurant)	TOTAL 140 Fenêtres	
	alvéole 1		alvéole 2		alvéole 3		alvéole 4		alvéole 5		alvéole 6		alvéole 7		alvéole 8		alvéole 9		alvéole 10				
	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D	Fenêtre G	Fenêtre D			
R+6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
R+5		A		A	0	A	0	A	A	A	0	A	0	A	0	A	0	A	0	A	0	0	
R+4	0	A	0	A	0	A	0	A	A	A	A	0	A	0	A	0	A	0	A	0	0	0	
R+3	A	0	0	A	0	A	0	A	A	A	A	A	0	A	0	A	0	A	0	A	0	0	
R+2	A	A	A	A	0	A	0	A	0	A	0	A	0	A	0	A	0	A	0	A	0	0	
R+1	0	A	N	A	0	A	0	N	N	0	0	0	0	A	0	0	0	A	0	A	0	0	
R+0 Rdc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX																				9	59	9	59

# ANNEXE 2 : CERFA



N° 13 614\*01

## DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I de livre IV de code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_  
ou  
Dénomination (pour les personnes morales) : PSA MULHOUSE  
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_  
Commu. : MULHOUSE  
Code postal : 68100  
Nature des activités : 2002 - construction de travaux d'entretien  
Qualification : professionnel bâtiment

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTERÉS OU DÉGRADÉS**

ESPECE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
B1 OR LICHON ORNICOLAN PONDICELLE DE FEMME	Site consacré au maintien des habitats du Buisson (Sud-Ouest d'Alsace), terrain abrités par 6 ha de forêts + PC
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION ?**

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détection en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : \_\_\_\_\_

Site sur papier libre

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION ?**

Destruction  Préciser : \_\_\_\_\_  
Préciser les modalités de travail et de sécurité à respecter en vertu de l'article 207 du Code de Travail (pour les travaux de nuit)

Altération  Préciser : \_\_\_\_\_

Dégradation  Préciser : \_\_\_\_\_

Site sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCHARGÉES DES OPÉRATIONS ?**

Formation initiale en biologie animale  Préciser : \_\_\_\_\_

Formation continue en biologie animale  Préciser : \_\_\_\_\_  
Préciser la date de la dernière formation et l'organisme de formation (nom, adresse, téléphone, e-mail)

Autre formation  Préciser : \_\_\_\_\_  
Préciser la date de la dernière formation et l'organisme de formation (nom, adresse, téléphone, e-mail)

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : \_\_\_\_\_  
ou la date : \_\_\_\_\_

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : Alsace

Départements : Haut-Rhin

Cantons : MULHOUSE

Communes : MULHOUSE

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?**

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser : \_\_\_\_\_

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : \_\_\_\_\_

Site sur papier libre

**I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : \_\_\_\_\_

Site sur papier libre

Le loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux fichiers s'applique aux données nominatives prises dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour vos données auprès des services prédictifs.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Votre signature \_\_\_\_\_

Envoyer par mail **PSA MULHOUSE**